



AVIS DE PROJET DE MARCHÉ (APM)

Pour les

Solution de sensibilisation à la sécurité (SaaS et services professionnels) à l'appui de l'Équipe de sensibilisation et de formation à la cybersécurité (ÉSFC)

UNSPSC: 81162000 – Logiciel en nuage en tant que service

Numéro de référence :	100019420	Numéro de la demande de soumissions :	100019420
Nom de l'organisation :	Emploi et Développement Social Canada		
Date de la demande de soumissions :	Le 10 mai 2023	Date de clôture :	Le 19 juin 2023
Date de commencement prévu/estimé :	Le 31 juillet 2023	Niveau d'effort estimé :	1 solution et services professionnels selon les besoins
Date de livraison estimée :	N/A		
Durée du contrat :	La durée du contrat sera de la date d'attribution du contrat pour une période de deux (2) ans, avec l'option irrévocable de la prolonger pour au plus quatre (4) périodes supplémentaires d'une (1) année chacune.		
Méthode de sollicitation :	Concurrentielle - ouverte	Accords commerciaux :	ALÉC, ALÉCC (Chili), PTPGP, ALÉCCO, AÉCG, ALÉCH, ALECC (Corée), ALÉCPA, ALÉCP, ACC Canada-Royaume-Uni, ALÉCU, OMC-AMP
Ententes sur les revendications territoriales globales (si applicable) :	N/A	Nombre prévu de contrats :	1

Détails du besoin

Procédures d'appel d'offres :

Appel d'offres ouvert



Description des travaux :

L'équipe de sensibilisation et de formation à la cybersécurité (ÉSFC) des Opérations d'entreprise de la Direction générale de l'innovation, de l'information et de la technologie d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) a besoin d'aide dans la conception d'un programme bilingue de sensibilisation à la sécurité destiné à son effectif. Le programme de formation sur la sensibilisation à la sécurité devra s'appuyer sur une plateforme bilingue d'apprentissage en ligne dotée de fonctions spécialisées comme du contenu et des simulations d'hameçonnage qui permettent de cibler et de modifier le comportement des utilisateurs et comprendre la prestation d'une solution infonuagique de logiciel en tant que service (SaaS) et de services professionnels « selon les besoins » pour faciliter le développement du contenu, la conception graphique et d'interface, ainsi que la planification et le déploiement du programme pendant une période allant jusqu'à cinq (5) ans.

Exigences de sécurité :

1. L'entrepreneur doit détenir en permanence, pendant l'exécution du contrat, une attestation de vérification d'organisation désignée (VOD) en vigueur, et obtenir une cote de protection des documents approuvée au niveau PROTÉGÉ A, délivrées par le Programme de sécurité des contrats (PSC), Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).
2. Les membres du personnel de l'entrepreneur devant avoir accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS, ou à des établissements dont l'accès est réglementé, doivent TOUS détenir une cote de sécurité du personnel valable au niveau SECRET, ou FIABILITE, tel que requis, approuvée par la PSC de TPSGC.
3. Les membres du personnel de l'entrepreneur devant avoir accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS, ou à des établissements dont l'accès est réglementé au moyen d'un compte d'utilisateur privilégié doivent TOUS détenir une cote de sécurité du personnel valable au niveau SECRET, approuvée par la PSC de TPSGC.
4. L'entrepreneur NE DOIT PAS utiliser leur établissement pour traiter, produire ou entreposer des renseignements ou des biens PROTÉGÉS tant que le PSC, TPSGC ne lui en aura pas donné l'autorisation par écrit.
5. L'entrepreneur NE DOIT PAS utiliser ses propres systèmes informatiques pour traiter, produire ou entreposer électroniquement des renseignements ou des données et(ou) de production au niveau PROTÉGÉ tant que le PSC, TPSGC ne lui en aura pas donné l'autorisation par écrit. Lorsque cette autorisation aura été délivrée, ces tâches pourront être exécutées au niveau PROTÉGÉ A.
6. Les contrats de sous-traitance comportant des exigences relatives à la sécurité NE doivent PAS être attribués sans l'autorisation écrite préalable de la PSC de TPSGC.
7. L'entrepreneur doit se conformer aux dispositions des documents suivants :
 - a) **de la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité et directive de sécurité Exigences de sécurité relatives aux technologies de l'information (TI), reproduite ci-joint à l'Annexe E;**
 - b) le Manuel de la sécurité des contrats (dernière édition); et,
 - c) Site Web du PSC : Exigences de sécurité des contrats du gouvernement du Canada, veuillez visitez www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/esc-src/index-fra.html.



VEUILLEZ NOTER : Il y a des niveaux multiples de contrôle de sécurité du personnel associé avec ce dossier. Dans ce cas, un guide de sécurité doit être ajouté à la LVERS afin de clarifier ces contrôles de sécurité. Le guide de sécurité est habituellement généré par l'autorité de projet et/ou l'autorité de sécurité de l'organisation.

VEUILLEZ NOTER : Tout entrepreneur, ou tiers fournissant des fondés sur l'informatique en nuage doit être approuvé par le Canada. Les entrepreneurs doivent se conformer aux exigences de sécurité du profil de contrôle de sécurité du GC pour les fondés sur l'informatique en nuage du GC pour l'information au niveau Protégé A, l'intégrité faible et la disponibilité faible (PAFF), pour la portée du logiciel proposé en tant que service (SaaS) fourni. Avant l'attribution du contrat, l'entrepreneur doit fournir la preuve et la confirmation au Canada d'une évaluation de la fondé sur l'informatique en nuage à l'aide des méthodologies d'évaluation du Centre canadien de cybersécurité (CCCS) - Évaluation de la TI et évaluation de l'intégrité de la chaîne d'approvisionnement (ICA) (ITSM.50.100). (<https://cyber.gc.ca/fr/orientation/processus-devaluation-de-la-securite-des-technologies-de-linformation-sappliquant-aux>) et les Mesures de protection du nuage qui est défini par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, et effectué par le ministère client, ou CCCS.

De plus, l'autorité en matière de sécurité des TI du ministère client doit effectuer une évaluation locale des TI en fonction des contrôles, Mesures de protection, et des profils de sécurité du nuage requis, tels que déterminés par le CCCS. Les fournisseurs doivent fournir les informations requises à l'autorité de sécurité informatique sur demande. Pour plus d'informations, de conseils et de formations sur la façon de mener cette évaluation locale des TI, contactez la CCCS à contact@cyber.gc.ca.

Autorité Contractante :

Courriel : nc-solicitations-gd@hrsdc-rhdcc.gc.ca

Demandes de renseignements :

Les demandes de renseignements concernant le besoin de cette DP doivent être transmises à l'autorité contractante identifiée ci-dessus. LES SOUMISSIONNAIRES SONT PRIÉS DE NOTER QUE LA DISTRIBUTION DES DOCUMENTS DE L'INVITATION À SOUMISSIONNER NE RELÈVE PAS DU SITE ACHATSETVENTES.GC.CA. L'État se réserve le droit de négocier avec tout fournisseur dans le cadre de tout marché. Les documents peuvent être présentés dans l'une ou l'autre des langues officielles.